

Systeme de sante

Le systeme de sante est tres bien developpe en Suisse. Tous les habitants sont pleinement et obligatoirement assures contre les accidents et la maladie. De nombreux cabinets medicaux, pharmacies et hopitaux assurent une bonne assistance.

Systeme d'assurances

Toute personne habitant en Suisse doit etre assuree contre les accidents et la maladie. Celui qui emmenege doit conclure les assurances dans les trois mois qui suivent son arrivee. Les enfants doivent etre assures dans les trois mois qui suivent leur naissance. Les prestations de l'assurance obligatoire sont fixees par la loi. Tous les assures ont le droit a la meme assistance medicale.

Financement

Le systeme de sante suisse est finance en commun par l'Etat (Confederation, cantons, communes), les employeurs et les personnes privees. Les personnes privees paient une prime mensuelle d'assurance pour l'assurance-maladie et l'assurance-accident. Celle-ci est fixee chaque annee et differe d'un canton a l'autre. Celui qui est malade ou a un accident doit en plus participer aux frais (franchise, Franchise) et a la quote-part (Selbstbehalt). Il existe un montant annuel maximum.

Traduction

Il n'est pas facile lorsqu'on est de langue etrangere de s'entretenir avec les medecins, les pharmaciens ou le personnel soignant. C'est pourquoi certains hopitaux proposent des traductions gratuites effectuees par des traducteurs interculturels specialement formes. Les patients doivent s'informer eux-memes a temps. Les traducteurs peuvent aussi etre reserves pour des visites chez le medecin ou pour toute autre situation, toutefois les frais sont a votre charge.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-memoires, brochures)

www.salut-aargau.ch/fr/sante/systeme-de-sante